



MAIRIE

DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 20 Novembre 2020

Les délibérations sont consultables en Mairie.

Présents : Mmes : BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, ROUX Pauline, TUDORET Sabira, Mrs BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean-Luc, CARRETTA Thierry, COMBAL Benjamin, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusé : M RODINI Jean-Louis (pouvoir donné à M BONNAFFOUX Mickaël),

Absent : néant

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme ROUX Pauline est désignée à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité.

Ajout et/ou suppression de délibération : néant

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 :

- Confirmation du devis REZON (2450,00€ HT) pour des mesures acoustiques : en raison du bruit important généré par la pompe à chaleur de SKISEO, la société REZON a effectué des mesures acoustiques. M le Maire précise qu'il n'y a pas vraiment de solution pour y remédier pour le moment ;
- Dans le cadre de Risoul 2000, une prestation relative à l'établissement d'un plan de déplacements et d'aménagements des espaces publics de la station a été confiée à Alpicité (montant tranche ferme : 15000,00€ HT) ;
- Confirmation des devis Bodet concernant les aiguilles de l'Eglise (montant 2011,00€ HT) ;
- Mises à disposition annuelles de la salle polyvalente de Risoul village (150€ : Portes du Guil, 450€ : Yoga) ;
- Attribution des marchés de déneigement aux entreprises Allamanno, Weiller et AJL ;
- Confirmation du devis Massé pour le remplacement des portes des 2 réservoirs station (2720,00€ HT) ;
- Devis Informatique.net Ordinateur parking + Switch Skiseo (montant 1015,00€ TTC) ;
- Mise à disposition Sictiam logiciel RGPD (100€ TTC) ;
- Régularisation de l'acquisition en 2019 du camion ISUZU de Risoul Labellemontagne (9600 € TTC) ;
- Acquisition d'un véhicule TOYOTA Hilux pour le service de l'eau, en remplacement de l'ancien qui ne passait plus au contrôle technique (29 762,04€ TTC, reprise ancien 1000€) ;
- Régularisation du devis Potin passé en 2019 pour la cession du terrain de la maison médicale (2994,00€ HT) ;

- Audit Financier concernant les comptes de la Commune et de la SEML SGATRIS à Grant-Thornton (10800€ HT) ;
- Elagage d'un tilleul à Gaudissard Haut (1810 € TTC) ;
- Maîtrise d'œuvre relative aux travaux AEP de pompage depuis le Pré du Laus et de réhabilitation de la station de pompage à HYDRETUDES : tranche ferme faisabilité (6025,00€ HT) ;
- Marché de transports en ambulances 2020-2021 avec Durand Ambulances : forfait journalier 650,00€ TTC ;
- Confirmation du devis Alphand pour les travaux de peinture du centre aquatique pour un montant de 15 914,69€ HT ;
- Confirmation du devis SKIDATA pour l'application mobile (428,70€ HT) ;
- Dans l'attente de la confirmation de la solution informatique SKIDATA, confirmation d'un devis à Informatique.net pour un système comptage à SKISEO (1800,00€ TTC) ;
- 4 Barrières levantes automatiques CTV pour la station (13 636,80 TTC).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERCOMMUNALITÉ
--

Délibération n° 2020-75 : Délégation de Service Public du cinéma – Avenant n°1

Suite à l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, M le Maire est autorisé à signer un avenant N°1 avec le délégataire du cinéma. Il s'agit de prendre en considération les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice et ayant entraîné des travaux supplémentaires pour éviter la fermeture du cinéma. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-76 : Principe de Délégation de Service Public pour le cinéma

Le contrat actuel arrivant à terme, une procédure de concession pour la gestion du cinéma va être lancée, conformément aux articles R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-77 : Marché d'électricité

Un marché d'achat d'électricité a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'électricité pour 2021. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer ce marché à la société EDSB, **la délibération adoptée à l'unanimité a pour but d'autoriser M. Le Maire à signer ce marché.**

Délibération n° 2020-78 : Convention relative à un prêt sans intérêt, consentie par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes

Une avance de trésorerie a été demandée au Conseil Départemental pour un montant de 400 000 €, remboursable en 3 échéances annuelles à compter de 2022. Cette avance qui prendra la forme d'un prêt sans intérêt, a été acceptée par le Département. **La délibération autorisant le Maire à signer la convention est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-79 : Décision Modificative n°1 du Budget Principal

La décision modificative n°1 vient intégrer en recettes d'investissement l'avance de 400 000 € du Département, la vente d'un véhicule et la subvention voirie communale de 13 000 € du Département. Ces recettes supplémentaires sont éclatées entre les diverses opérations de la section d'investissement (piscine, voirie ...). Elle intègre également une augmentation

budgétaire du chapitre 011 charges à caractère générale de la section de fonctionnement. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-80 : Refacturation des frais de personnel pour les budgets annexes
Il y a lieu de refacturer aux budgets annexes une partie des charges de personnel supportées par le budget principal pour prendre en compte le temps consacré à la gestion administrative, financière et technique des budgets annexes Eau et Parking. **La délibération est approuvée à l'unanimité**

Délibération n° 2020-81 : Transfert de la subvention station digitale vers la SEML SGATRIS

La Commission permanente du 9 Octobre 2020 de la Région a accordé une subvention de 28 000,00€ à la commune de Risoul, au titre du contrat station de demain. L'opération station digitale ne relevant pas de projets portés par la Collectivité mais à la fois par la SEML et de Risoul Labellemontagne, **la délibération autorisant le transfert de la subvention à la SEML SGATRIS est votée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-82 : Autorisation au Maire à signer la convention d'objectifs avec le club des sports

Messieurs Bonnaffoux et Feuillassier sortent de la salle au moment où le Maire annonce ce dossier.

La convention d'objectifs, régissant les relations entre la commune de Risoul et le Club des sports en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2020. **Le Maire est autorisé l'unanimité à signer la nouvelle convention allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.**

Délibération n° 2020-83 : Autorisation au Maire à signer la convention avec la Team Risoul Snowboard

M le Maire propose de signer également une convention d'une durée de 2 ans avec la Team Risoul Snowboard.

M Jean-Luc Brun considère qu'il est stupide d'avoir des conventions différentes pour les deux clubs. Benjamin Combal ajoute que pour l'image de Risoul qu'il faudrait qu'il n'y ait qu'une seule et même étiquette. S'en suit une discussion. Sylvain Feuillassier indique qu'une réunion a eu lieu avec les 2 clubs, que ce sont eux qui ne veulent pas être ensemble.

Le Maire est autorisé à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention de M Jean-Luc Brun, à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2020-84 : Approbation des tarifs du parking

Une réflexion a été engagée pour tenter d'améliorer la situation. La première heure sera gratuite sur le niveau 2 extérieur du parking aérien, ce sont les 15 premières minutes qui sont gratuites sur les autres niveaux. Le parking de l'Office de tourisme sera gratuit.

La délibération relative aux tarifs du parking applicables pour la prochaine saison d'hiver est **approuvée à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention de M Jean-Luc Brun.**

Délibération n° 2020-85 : Approbation des tarifs Skiseo

Les tarifs du centre aquatique Skiseo applicables à compter de la prochaine saison d'hiver, sont regroupés dans une seule délibération, il est créé un « pack famille », la location est remplacée par la vente de serviettes... Les tarifs sont **votés à l'unanimité.**

Délibération n°2020-86 : Remboursement de frais de déplacement engagés par M. le Maire dans le cadre de ses fonctions

Monsieur le Maire sort de la salle au moment où le 1^{er} Adjoint annonce ce dossier.

Monsieur le 1^{er} adjoint expose la nécessité de missionner Monsieur le Maire qui s'est rendu à Aix-en-Provence dans le cadre des négociations relatives au projet d'UTN le 16 novembre

2020. Benjamin Combal demande ce qui s'est dit à cette réunion. M le Maire répond que le projet suit son cours, que M Schaeffer aurait 60% de la future zone qui serait remplie. Qu'une réflexion sur la réévaluation de la taxe d'aménagement sur la partie restante est en cours. Le recours de la RAP est toujours en cours.

L'autorisation de procéder au remboursement de ce déplacement au maire aux frais réels est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2020-87 Fixation des modalités d'attribution de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 -

La loi a prévu qu'une prime exceptionnelle puisse être versée aux agents publics territoriaux afin de tenir compte des risques encourus et d'un surcroît de travail pendant le premier confinement. Le conseil municipal a décidé d'accorder cette prime exceptionnelle : aux services techniques et la police municipale.

La délibération est adoptée à La majorité par 14 voix pour et 1 abstention de M Jean-Luc Brun.

Délibération n° 2020-88 Protocole transactionnel sur un contentieux

Un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) embauché par la Commune pour la saison d'hiver 2017-18, a été licencié le 4 janvier 2018. Il a contesté son licenciement devant le Tribunal administratif de Marseille. Lequel a annulé l'arrêté du maire du 25 janvier 2018. En application du jugement, la Commune a effectué une reconstitution juridique de sa carrière. Ce qui a été accepté par cet agent. Pour mettre fin à ce litige, **le conseil municipal autorise à l'unanimité M le Maire à signer le protocole transactionnel avec l'agent concerné.**

Seront également à la charge de la Commune, les droits sociaux et la condamnation au titre du Code de justice administrative.

Délibération n° 2020-89 Création de postes accroissement saisonnier agents de surveillance de la voie publique

Pour le bon fonctionnement de la station, le Conseil municipal autorise le Maire à recruter par contrats à durée déterminée, jusqu'à 6 agents de surveillance de la voie publique à temps complet. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-90 Création de poste adjoint technique saisonnier

Pour faire face au surcroît de travail du service technique durant la prochaine période hivernale, le recrutement d'un adjoint technique contractuel est nécessaire. **Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter par contrat à durée déterminée, un adjoint technique à temps complet pour la saison hivernale.**

Délibération n° 2020-91 Création de poste adjoint technique pour le centre d'incendie et de secours de Risoul 1850

Pour assurer la permanence du poste de secours de la station de Risoul, le recrutement d'un adjoint technique contractuel est nécessaire. **Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter un adjoint technique à temps complet pour chaque saison hivernale.**

Délibération n° 2020-92 Convention pour la mise en place d'un renforcement de sapeurs-pompiers.

Chaque saison hivernale donne lieu à la signature d'une convention pour la mise en place d'un renforcement de sapeurs-pompiers au centre de secours de la Station. Cette convention est

signée avec le SDIS, la CCGQ, les communes d'Aiguilles, Vars, Guillestre et Risoul. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-93 Convention avec le SDIS pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers saisonniers

Chaque saison hivernale donne lieu à la signature d'une convention pour assurer la disponibilité opérationnelle de sapeurs-pompiers volontaires, employés saisonniers à la commune de Risoul pendant leur temps de travail. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-94 Convention avec la gendarmerie pour la mise en place d'un poste provisoire.

La mise en place d'un poste provisoire sur la station pour saison d'hiver donne lieu à la signature d'une convention avec la compagnie de gendarmerie de Briançon. **La délibération est approuvée à l'unanimité**

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2020-95 Tarifs des remontées mécaniques et luge 2020-21

Suite aux accords avec Vars, il convient d'adopter les « grilles tarifaires » remontées mécaniques et luge Dévale pour la saison d'hiver 2020-2021, proposées par la Société RISOUL Labellemontagne. Ils sont identiques à la saison précédente. **La délibération est approuvée à l'unanimité**

Délibération n° 2020-96 Tarifs des secours sur pistes

L'article L 2331-4 15° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux communes d'exiger des intéressés ou leurs ayants droit une participation aux frais de secours. Quelques modifications sont apportées par rapport à la saison précédente. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-97 Tarif et convention des secours hélicoptérés

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par Hélicoptères de France pour les secours hélicoptérés médicalisés Le tarif pour la saison 2020/2021 sera de 57,00 € TTC la minute. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-98 Convention de secours sur pistes avec RLBM et la Commune de St André D'Embrun

Comme chaque année, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la société Risoul Labellemontagne afin de la charger, pour le compte de la commune de Risoul étendue au territoire de Saint-André d'Embrun, d'assurer les opérations de secours pour la saison d'hiver 2020/2021. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-99 Convention convoyage de clientèle du restaurant d'altitude le Tétrás

Monsieur Bonnaffoux sort de la salle au moment où le Maire annonce ce dossier.

Le Tétrás avait bénéficié d'une autorisation de convoyage de clientèle en 2017, pour 3 ans. Celle-ci est arrivé à échéance. **Le Maire est autorisé à l'unanimité** à signer la convention

tripartite qui définit les modalités du convoyage et notamment les opérations de secours, avec les exploitants de la SARL le Tétrás et la société Risoul Labellemontagne.

Délibération n° 2020-100 Opposition au transfert de compétence « PLU – Documents d’urbanisme – Carte communale » à la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras

Le transfert de la compétence « PLU – Documents d’urbanisme » est à nouveau obligatoire au 1^{er} janvier 2021, sauf si plus de 25% des communes représentant plus de 20% de la population délibèrent contre ce transfert entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. La commune a engagé plusieurs démarches d’évolution de son PLU et souhaite conserver à son échelle la maîtrise de ses documents de planification.

Dans ce contexte, la commune adopte **à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention de M Jean-Luc Brun une délibération pour s’opposer au transfert de la compétence à la CCGQ**. Pour Jean-Luc Brun, il faut avoir une réflexion à l’échelle du territoire, on fera des économies, comme pour l’eau. On ne peut pas rester seuls. Le SRADDET est sorti, le PLU devra lui être conforme. M le Maire répond que la réflexion à l’échelle intercommunale est engagée au niveau du SCOT. S’en suit une discussion sur l’audit, Lîcho, l’UTN.

Délibération n° 2020-101 Convention pour la pose, la surveillance et l’entretien des repères de crues sur le bassin versant du Guil

Dans le cadre du PAPI, le Parc du Queyras a proposé à la Commune de poser 2 repères de crues à la Rua et aux Isclasses. **Le Conseil municipal autorise à l’unanimité le Maire à signer la convention qui régit cette pose.**

Délibération n° 2020-102 Convention financière N°AUf20093-M avec le SYMENERGIE05 pour le projet Risoul « Rac FOURNIER Poste JEAS »

Madame Tudoret sort de la salle au moment où le Maire annonce ce dossier.

Suite à l’Arrêté du 21/06/2019 accordant le Permis d’Aménager n°PA00511919H0001 au lieu-dit L’Eglise, en 2019 la Commune s’est engagée à prendre à sa charge le coût de l’extension du réseau public d’électricité pour assurer la desserte du terrain. Le montant de la participation prévisionnelle de la commune a été fixé par le SYMENERGIE05 à 4 049,40 € HT. **La délibération est adoptée à l’unanimité.** Jean-Luc Brun ajoute que les zones AU sont réfléchies, qu’elles n’engagent pas de frais pour la Commune, à la différence des zones U.

ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS - CULTURE

Délibération n° 2020-103 Création d’une commission sociale

Benjamin Combal demande si cette commission aura son propre budget, il lui est répondu par la négative. Jean-Luc Brun n’est pas pour cette création, pour lui la communauté de communes a un rôle à jouer. M le Maire expose que cette commission a vocation à intervenir auprès des aînés.

En raison de la suppression du CCAS, le conseil municipal **à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention de M Jean-Luc Brun vote la création d’une commission sociale et la désignation de ses membres.**

DIVERS

Délibération n° 2020-104 Appel aux dons pour soutenir les sinistrés du 06

Un appel aux dons et à la solidarité auprès de l’ensemble des Maires et Présidents de communautés des Hautes-Alpes a été fait pour soutenir les collègues maires et élus du bloc

communal des Alpes-Maritimes et notamment ceux de l'arrière-Pays niçois qui ont été durement touchés par la tempête ALEX. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2020-105 Motion pour la circulation du train de nuit Paris – Briançon via Cavaillon et Pertuis en 2021

Récemment suspendue pendant 3 mois par décision gouvernementale pour endiguer la pandémie de COVID-19, la circulation de ce train est annoncée comme remplacée par un bus en 2021, pendant les 9 mois de travaux programmés sur la voie ferrée reliant Valence à Veynes. Or ce train peut, techniquement et réglementairement, être dévié par la ligne Cavaillon-Pertuis sans conséquence aucune sur son temps de parcours et sur les autres trains circulant sur l'itinéraire. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h40

Fait à Risoul, le 25 Novembre 2020

Le Maire,
Régis SIMOND.

